

Commune de CRAVANT
COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 28 OCTOBRE 2019

Participation à l'action « Bâtiments publics : la performance énergétique par l'usage »

Le PETR Pays Loire Beauce et l'ADIL-Conseil en Energie Partagé déploient une action au sein de bâtiments publics ayant fait l'objet d'une rénovation qui vise à promouvoir la mise en place de pratiques favorisant l'amélioration de la performance énergétique, la réduction des coûts de fonctionnement et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments. La garderie périscolaire Les Marronniers est désignée pour ce projet.

Pour permettre la mise en œuvre de cette action, la commune et ses représentants devront :

- permettre au conseiller en énergie partagé de venir installer et désinstaller le matériel de mesure chaque année,
- renseigner, à partir des factures énergétiques des deux dernières années et des trois suivantes, le fichier Excel de suivi énergétique,
- mobiliser les personnes concernées lors des modules de formation annuel (élus, agents de maintenance, salariés, professeurs, élèves, etc...) ainsi que lors des réunions de lancement et de clôture du projet.

Cette action durera trois ans : elle démarrera en novembre 2019 quand les appareils de mesure seront installés, et se terminera en septembre 2022 à travers une cérémonie de clôture.

Ce projet est financé totalement par le PETR Pays Loire Beauce et son programme LEADER.

Personnel – Participation pour les risques prévoyance et santé

Dans le cadre de la participation des collectivités territoriales à la protection sociale complémentaire, le Conseil Municipal décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

- Le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité : pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera fixé à 5.00 € fixe par agent.
- Le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès : pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera fixé à 5.00 € fixe par agent.

DIVERS :

Cérémonie du 11 novembre

Rappel des horaires de la cérémonie du 11 novembre : - 10 h 30 : cérémonie religieuse, - 11h15 : formation du cortège dans la cour de la Mairie pour départ au cimetière. La cérémonie sera clôturée par un vin d'honneur servi à la salle des loisirs.

Sainte Barbe – Sainte Cécile municipale le 30 novembre 2019

Le programme est le suivant : à 18h30 cérémonie en musique à l'église de Cravant, à 19h30 vin d'honneur à la salle des loisirs et à 20h00 repas pour les pompiers, musiciens et conseillers inscrits.

Le conseil municipal décide du choix du menu et demande l'envoi d'invitations auprès des pompiers et la Société Musicale Cravant-Villorceau.